

Libéré en 2014 sur une remise de peine après avoir passé 17 ans dans une cellule exigüe, Michel Thierry Atangana est toujours reconnu coupable de corruption à Yaoundé.

« La France a toujours eu une position ambigüe par rapport à Thierry Michel Atangana », nous explique son avocat, maître Antoine Vey.

En tant que citoyen français, il aurait dû recevoir tout le soutien de l'État français mais, « et on le voit encore aujourd'hui, l'État français n'a pas pris fait et cause pour sa position », ajoute son avocat.

Pour avoir soutenu en 1997 l'ancien secrétaire de la présidence camerounaise, Titus Edzoa, passé dans l'opposition, Thierry Michel Atangana a passé près de 17 ans dans une cellule de 7m2.

« C'est très dur de se représenter aujourd'hui ce qu'a pu être la vie d'un homme qui a passé plus de seize ans dans une cave », raconte encore son avocat.

Le Groupe de Travail contre la Détention arbitraire de l'ONU avait exigé la libération du Français qu avait été de fait libéré en 2014 (en même temps que Titus Edzoa). Il a bénéficié

d'une remise de peine et est toujours reconnu coupable de corruption à Yaoundé.

Et en France, il n'a toujours pas pu bénéficier des aides de la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction et du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme.

« Depuis qu'il est rentré, il a fait preuve d'un courage absolument remarquable pour reprendre le cours de sa vie... », ajoute maître Vey, mais Thierry Michel Atangana espère que sa situation va s'améliorer, que cette longue détention l'aura pas été « pour rien » et « pouvoir symboliser ce que peut être une détention arbitraire et faire en sorte que la loi et les mesures qui peuvent être prises changent ».

La chaîne de télévision française Public Sénat diffuse ce samedi soir (à 23h30 heure de Paris, 21h30 TU) un documentaire intitulé : Michel Thierry Atangana, scandales d'Etats... Un récit qui porte sur sa reconstruction personnelle une fois libre et sur sa détention arbitraire de 17 ans.

RFI